

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la DICT n°AF1226781MB de la SCREG du 03 juillet 2008, domiciliée 3 avenue des Erables BP 27 54181 HEILLECOURT Cedex pour la réparation des joints de dilation et de la couche de roulement du pont sur l'autoroute entre Heillecourt et Vandoeuvre,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons et cyclistes à l'occasion de travaux pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Du 15 juillet au 15 août 2008 inclus la circulation de tous les véhicules automobiles sera strictement interdite sur la rue de Vandoeuvre entre les deux ronds-points situés de part et d'autre du pont au-dessus de l'autoroute entre Heillecourt et Vandoeuvre.

La circulation des cyclistes et des piétons, parallèlement au pont sera maintenue mais pourra ponctuellement être interdite pour des nécessités de travaux.

**Article 2** – Une déviation sera mise en place pendant toute la durée du chantier via la RD 570 sur Heillecourt, la rue Jeanne d'Arc et le Boulevard de l'Europe sur Vandoeuvre.

**Article 3** – L'entreprise SCREG titulaire des travaux prendra toutes dispositions utiles pour assurer : la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des cyclistes et des piétons, des automobilistes empruntant l'autoroute en dessous du pont. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

**Article 4** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SCREG,
- Monsieur le Maire de VANDOEUVRE,
- Monsieur le Maire de HOUEMONT,
- Monsieur le directeur de la DIR EST 10,16 promenade des Canaux BP 82120 54011 NANCY Cedex,
- Les Services techniques Municipaux,
- Monsieur le Directeur de la CONNEX,
- La Police Municipale.

